

Séance du jeudi 19 mars 2015

L'an deux mille quinze le jeudi 19 février, le Conseil Municipal de la commune de Couzoudument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, a la Mairie, sous la présidence de Daniel Boudot, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 13 mars 2015

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Christine, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

ABSENTE EXCUSEE : Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT (procuration M Claude LAGARDE), Nadine PENCHENAT-LAUBIE (procuration à Mme Odette PEYRONNENC)

SECRETARE DE SEANCE : Anne BAZALGUES

Ordre du jour complémentaire : adressé le 15 mars.

1- Approbation compte rendu Conseil du jeudi 19 février 2015 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Adhésion ADS au 1^{er} juillet 2015, convention entre le SMPVD et la commune de Couzou:

Le désengagement progressif de l'état dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, confirmé par la loi ALUR, dans les collectivités de plus de 10000 habitants dont nous faisons partie dans la communauté de communes CAUVALDOR, sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2015. Nous devons donc adhérer à un service permettant d'instruire nos documents d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service ADS du SMPVD qui dès maintenant collectera les données de notre commune. De cette manière nous serons prêts à la date indiquée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de confier la mission d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme aux services du SMPVD à compter du 1^{er} juillet 2015 et autorise le Maire à signer tous actes relatifs à l'exécution de cette décision.

3-Devis menuiserie Mairie :

Monsieur le Maire fait part d'un devis concernant les menuiseries de la Mairie, à savoir 2 fenêtres bois avec volets roulants PVC et la création d'une partie vitrée sécurisée encastrée dans les portes de la salle du Conseil. Ces dernières modifications permettront d'apporter de la luminosité dans cette pièce très sombre.

Le montant est de 3427.80€ HT. Il est évoqué des vitrages opaques qui laissent passer la lumière sans avoir de visuel dans les locaux. En fin de compte un vitrage légèrement réfléchissant empêcherait la vue de jour depuis l'extérieur.

Une variante en PVC est proposée pour les fenêtres bois, ce qui diminuerait le prix de 269.66€ HT.

Un débat s'instaure sur le bien-fondé d'un volet roulant en façade, qui pour certains Conseillers dénaturerait l'esthétique du bâtiment. Comme il n'est pas prévu d'enlever le volet bois existant l'impact semble minime.

Il est décidé de revenir vers l'artisan pour un chiffrage avec des fenêtres PVC blanc et 1 seul volet arrière dans la cour, monsieur le Maire s'en occupera.

Compte tenu du devis actuel, il est retenu de retenir le principe de cette offre sous réserve du chiffrage des modifications. Ensuite seulement le devis sera signé.

La proposition de réaliser ces travaux est retenue à l'unanimité.

4-Devis mise aux normes électriques Foyer et Eglise :

Suite à la demande de monsieur le Maire, deux devis ont été sollicités : les entreprises FAUCHE et BARRIERE.

Au vu des propositions il apparaît que l'entreprise BARRIERE n'ai pas tenu compte que l'Eglise était alimentée en 380V. D'autre part au Foyer rural il y aura à rajouter un bloc secours. Malgré ces éléments cet artisan a fourni un devis de montant inférieur.

Monsieur le Maire précise que pour l'installation du câble alimentant les éclairages aux voutes de l'église, une planche sera hissée par le clocher afin de pouvoir circuler entre les fermes de la charpente.

La proposition de l'entreprise BARRIERE est retenue à l'unanimité.

5-Cession photocopieuse EPSON couleur :

La photo copieuse XEROX étant arrivée le vendredi 6 mars, le matériel d'impression EPSON couleur est proposé à la vente. Un échange se fait sur le prix à laquelle ce matériel avait été acquis. Monsieur le Maire annonce que le montant était d'un peu plus de 300€ TTC et son achat de mai 2013. Il propose la somme de 100€. Aucun conseiller ne semblant intéressé, il est décidé de l'afficher sur un site de vente et sur les panneaux d'annonce dans les commerces en ville.

Vote à l'unanimité pour cession de ce matériel.

6-Adhésion AMRF

Une invitation est parvenue aux Maires du département pour se réunir à Montfaucon afin de créer l'association au niveau du département. Monsieur Boudot en qualité de Maire s'y est rendu ainsi qu'une quarantaine de Maires. Cependant n'étant pas mandaté pour s'inscrire dans cette démarche il a décidé de ne pas s'engager.

Le souhait de monter cette association, par ailleurs nationale, dans le département fait suite aux divergences de vues sur plusieurs points : fermetures de postes d'enseignant et par voie de conséquence regroupements en RPI dont certains sont fragilisés, sentiment que nos élus « nationaux » au niveau du lot ne sont pas assez à l'écoute des petites communes, le poids croissants des villes et « grosses » communes du département, la disparition programmée vers 2020 des départements. Pour les participants, l'AMF (Association des Maires de France) – à laquelle nous sommes adhérents- ne tiendrait pas compte de nos spécificités. Son rôle de formateur, soutien juridique est reconnu par tous mais il n'y a un manque de réflexion et pas d'échanges formalisés en son sein sur nos problèmes. Le découpage des cantons a laissé des traces : il a été décidé sans demander l'avis des concernés des nouvelles limites, avec les découpages que l'on a constaté. Le regroupement de communautés de communes qui éloigne de plus en plus les citoyens des lieux de décision, sous couvert de rationalisation, fera à terme disparaître nos petites communes qui n'auront pas le moyen de se défendre par une représentation minoritaire et surtout isolée. Les sujets devenant de plus en plus techniques il est indispensable de pouvoir trouver un appui auprès d'une structure à l'écoute de nos problèmes.

Un Conseil d'administration a commencé à se former, de là un bureau s'est constitué.

Après échange, les Conseillers pensent aussi que les petites communes, dont nous sommes, pèsent peu de poids, notamment dans la Communauté de communes. Nous constatons que notre avis n'influe pas les décisions. Même si nous sommes nombreux dans ce cas-là il est difficile de nous faire entendre.

Monsieur le Maire informe que la cotisation est de 56€ par an et l'abonnement mensuel de 19€, ce qui donne un montant de 75€ annuel.

Il est proposé d'adhérer à l'AMRF pour l'année 2015. Compte tenu du coût nous ne prenons pas un grand risque et si nous n'y trouvions pas notre compte nous ne renouvèlerions pas notre adhésion au terme de l'année.

Vote à l'unanimité pour adhérer à l'AMRF en 2015.

Ordre du jour complémentaire : adressé le 15 mars

1-Subvention exceptionnelle de 1065.60€ attribué au Comité des fêtes :

Le comité des fêtes avait proposé d'acquérir le défibrillateur. Il a réalisé cette opération et la pose est effective depuis le mois de janvier. Une formation a été proposée au bénéfice des habitants le 4 mars à la Mairie où une vingtaine de personnes y ont assisté.

Compte tenu que cet équipement peut rendre service à l'ensemble des habitants, le Maire propose d'attribuer au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 1065.60€.

La proposition de subvention au Comité des fêtes est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux 2015 :

Dans les documents préparatoires a été remise une feuille listant les besoins de la commune en termes de travaux. Cette liste n'est pas exhaustive et peut se classer en fonction des besoins et des finances. Un certain nombre de programmes d'investissement peuvent être inscrits et il serait ainsi possible de récupérer une partie du montant de la TVA.

Le listage est le suivant :

Reprise des restes à réaliser : (déjà budgétés)

- Solde enfouissement 3^{ème} tranche : 34735,50€
- Changement ensemble des anciens éclairages : 22748€

Listage des travaux prévus :

- Enfouissement réseau à la Pannonie et éclairage : 19179€
- Mise aux normes électricité (foyer rural et église) : 1731€
- Mécanisme horloge église : 1240€
- Fenêtres salle Conseil et bureau Maire (à finaliser) : 3200€

Listage des travaux envisagés : (choix à faire)

- WC Mairie, réaménagement secrétariat (armoires, bureau), aménagement pièce du Maire (bibliothèque), aménagement foyer (placards, isolation combles), fleurs et aménagements extérieurs.

Ce listage sera revu en fonction des contraintes financières et des besoins.

Une inconnue quant à la rénovation consécutive de l'appartement s'il venait à être libéré. Nous devons envisager une rénovation assez lourde et aussi réfléchir à une éventuelle extension au-dessus du bureau de la Mairie. Actuellement il est mal agencé et ne peut recevoir correctement une famille. La question ne se pose pas aujourd'hui mais il ne faut pas la négliger.

Le second point important, qui revient souvent est le crédit de la maison Bouscarel. Nous en sommes à la moitié du calendrier de l'emprunt (7/15 années) et sur 65000€ empruntés alors, nous devons encore au 1^{er} janvier 39775.93€. Le taux des intérêts se situe à 4.3%. La BPOC refuse de renégocier celui-ci.

Notre seule solution consisterait à le rembourser de façon anticipée et en fonction des besoins en souscrire un nouveau de manière à pouvoir bénéficier de taux beaucoup plus bas aujourd'hui. Ceci est une possibilité mais en tout état de cause elle se doit d'être étudiée de très près.

2. Plan numérique :

Lors du dernier Conseil, monsieur le Maire avait fait part du courrier envoyé à Monsieur MELLINGER, Conseiller Général en charge du dossier numérique. La réponse n'est parvenue que très récemment. Il n'y a rien de bien nouveau en termes d'équipement pour notre commune « compte tenu du coût » que cela induirait. La seule piste esquissée serait de renforcer le débit par le cuivre (ligne orange). Nos 3 prises manquantes pour arriver à 50 branchements coûteraient 6000€.

Nous sommes invités à nous tourner vers notre communauté de communes pour voir avec elle si elle accepterait de prendre en charge des coûts supplémentaires par rapport à une enveloppe déterminée. Aujourd'hui nous en sommes là...

Monsieur le Maire va joindre la société Orange pour connaître les débits exacts en amont et en aval des branchements, les techniques possibles et le coût. Le but étant d'avoir enfin une alimentation correcte sur le réseau et pouvoir utiliser internet de manière « normale »

Prochain conseil municipal le jeudi 9 avril à 19H (Madame DEWAILLY, Trésorière de Gramat, sera présente)

Le CCAS se réunira le même jour à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h

Le Maire

Daniel Boudot